



Avoir des informations sur la nationalité belge

Par **genius**, le **16/01/2011 à 22:20**

Bonjour,rnj'aimerais savoir s'il était possible que je puisse obtenir la nationalité belge.rnEn effet, je suis né d'une relation entre une congolaise et un belge que je sais bien identifié mais ce dernier évitant de créer un scandale dans sa famille à préférer me renier. Mais du moins je suis capable de prouver par les billets de sortie du nouveau qu'il a eu à régler et par test ADN que je suis réellement son fils. De ce puis-je espérer quelque si j'attaque la justice belge ou lui-même pour cette nationalité?rnMerçi à vous de me conseiller.

Par **Marion2**, le **16/01/2011 à 22:39**

Ici, vous êtes sur un forum juridique Français.rnrnJ'ignore si quelqu'un pourra vous répondre.rnrnJ'ai trouvé un forum juridique Belge.... essayez, vous obtiendrez peut-être votre réponse :rnrnwww.cabinetsavocats.bernrnBonne chance.

Par **mimi493**, le **16/01/2011 à 23:23**

Déjà, vous ne pouvez pas attaquer la justice belge (elle n'a rien fait). Vous pouvez intentez une action en établissement de filiation (prescription de 30 ans à partir de la majorité). Voyez un avocat belge.rnrnPar contre, même si vous arrivez à établir la filiation, rien ne dit que ça vous donnera la nationalité belge, car la Belgique n'applique pas le droit du sang absolu comme en France, dès qu'il y a naissance à l'étranger (ce qui va aussi jouer, c'est si vous êtes né avant

ou après l'indépendance s'il s'agit du Congo ex-belge, ex-Zaire ensuite, actuel RDC). En plus, la législation en matière de nationalité a changé en 1984.

Par **Visiteur**, le **18/01/2011** à **17:40**

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posé la a un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit il suffit d'un petit clic sur <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé le (+33) 9 70 44 70 75
<http://www.avocatauttelephone.com/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.
Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité. il vous suffit de cliqué sur ce lien <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé sur le (+33) 9 70 44 70 75